

Aménagement du paysage spécialité Gestion des aménagements paysagers

RNCP5414 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Joseph Fourier Grenoble I

<http://www.ujf-grenoble.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel participe ou conduit les études préalables d'aménagements paysagers. Il participe ou conduit la conception et l'étude de projets d'aménagements paysagers.

Il réalise et gère des aménagements paysagers.

Il encadre une ou plusieurs équipes.

Il assure des tâches de gestion et de communication.

Il se tient informé des techniques nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participe à leur diffusion.

Il est apte à analyser un site aménagé ou à aménager.

Il est capable de concevoir et de mettre en œuvre un plan de gestion d'un aménagement paysager.

Il a les compétences pour appliquer des techniques d'entretien respectueuses de l'environnement, à un coût raisonnable.

Il a la capacité à analyser et d'évaluer les résultats.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel exerce son activité en collectivités territoriales (services espaces verts, cellules projets, services urbanisme, syndicats intercommunaux), en services extérieurs d'Etat (bureaux d'études aménagement urbain, DDE, DDAF, DIREN, ONF), au sein d'entreprises d'espaces verts ou de bureaux d'études privés.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Agent de développement
- Assistant paysagiste
- Assistant conseil en aménagement paysager
- Assistant d'étude en environnement
- Technicien territorial

- Technicien d'exploitation et de contrôle
- Chargé de mission
- Chargé d'études

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://web.ujf-grenoble.fr/BIO/SiteBio/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5414/>